

UNIFORME DES INGENIEURS DE L'ARMEMENT

ET

DES INGENIEURS DES ETUDES ET TECHNIQUES D'ARMEMENT

TENUE "VILLE, SERVICE COURANT"

(DECISION DU MINISTRE DES ARMEES EN DATE DU 4 JUILLET 1968)



INSIGNE DE L'ARMEMENT

LA TENUE DE SOIREE, LA TENUE D'ETE EN TISSU KAKI, LA TENUE OUTRE-MER EN TOILE BLANCHE, ET LA GABARDINE TYPE "MARINE" ONT FAIT L'OBJET DE LA DECISION DU MINISTRE DES ARMEES DU 20.9.1968.



Ingénieur en Chef
de l'Armement
en bleu complet
Tenue n° 22



Ingénieur de l'Armement
en tenue de service courant
n° 126



Ingénieur de 2^e classe des Études
et Techniques d'Armement
en tenue de sortie
n° 112